

TRÉSORERIE LONGUE ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **4 299,64 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **31/05/2022**
 Actif géré : **133,31 (millions EUR)**
 Code ISIN : **FR0010219501**
 Indice de référence :
EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé
 Eligibilité : -
 Responsable produit : **Jacques Bris**
 N° de téléphone : **+33 1 76 33 73 85**

Objectif d'investissement

Fonds commun de placement de type Trésorerie Longue. Il a pour objectif de valoriser ses actifs sur un horizon de placement inférieur à 6 mois et d'obtenir un rendement proche de l'EONIA Capitalisé

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



⚡ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

⚡ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Changement de process de gestion

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
	31/12/2021	29/04/2022	30/11/2021	31/05/2021	31/05/2019	-
Portefeuille	-1,79%	-0,23%	-1,56%	-2,19%	-1,35%	-
Indice	-0,65%	-0,09%	-0,72%	-0,97%	-1,89%	-
Ecart	-1,14%	-0,14%	-0,85%	-1,22%	0,53%	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017
Portefeuille	-0,31%	0,04%	1,20%	-0,50%	-0,17%
Indice	-0,54%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%
Ecart	0,23%	0,51%	1,60%	-0,13%	0,19%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité ¹	0,22
Sensibilité Crédit ²	1,74
Vie moyenne ³	2,70
Nombre de lignes	47

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² La sensibilité crédit (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du spread de crédit.

³ Durée de vie moyenne pondérée exprimée en années

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	1,05%	1,29%	-
Volatilité de l'indice	0,19%	0,11%	-
Tracking Error ex-post	1,02%	1,28%	-
Ratio d'information	-1,20	0,14	-
Ratio de Sharpe	-1,59	0,02	-

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Meilleur mois	04/2020
Meilleure performance	0,61%
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-2,25%
Baisse maximale	-2,79%
Délai de recouvrement (jours)	324

TRÉSORERIE LONGUE ■

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

**Matthieu Caillou**
Gérant de portefeuille**Nathalie Coffre**
Responsable de la gestion de
Solutions Court Terme

Commentaire de gestion

Mai a été marqué par une forte volatilité sur les marchés du crédit, avec des perspectives de politique monétaire beaucoup plus restrictive, des craintes de stagflation en zone Euro, et des politiques zéro-covid en Chine.

Dans ce contexte, les spreads Euro IG se sont nettement élargis, commençant à 145 bps, culminant à 164 bps en milieu de mois, avant de regagner une partie du terrain perdu les derniers jours du mois pour terminer à 156 bps. Sur la courbe, la poursuite de la hausse des taux a eu un effet d'entraînement sur les titres à plus longue échéance et les courbes crédit se sont pentifiées.

Si les fondamentaux des entreprises européennes restent bons et peuvent résister à la crise, avec des marges solides et une réduction de la dette nette, des incertitudes demeurent en revanche : le retrait du soutien de la BCE et la nécessité pour les entreprises de se réendetter pour financer la transition écologique en font partie.

Les fonds sous-jacents conservent une position prudente en matière d'allocation crédit, compte tenu du ralentissement de la croissance, de l'inflation élevée et du resserrement des politiques monétaires.

Les performances sont pénalisées par la hausse généralisée des spreads, il n'y pas de titres spécifiques qui sous-performent. D'un point de vue sectoriel, les fonds souffrent surtout de l'exposition au secteur financier. Sur les titres vifs, l'allocation reste stable. La réouverture actuelle du marché primaire permet d'effectuer cependant quelques substitutions afin de profiter des primes d'émissions généreuses (20bp en moyenne) sans pour autant accroître la taille de cette poche.

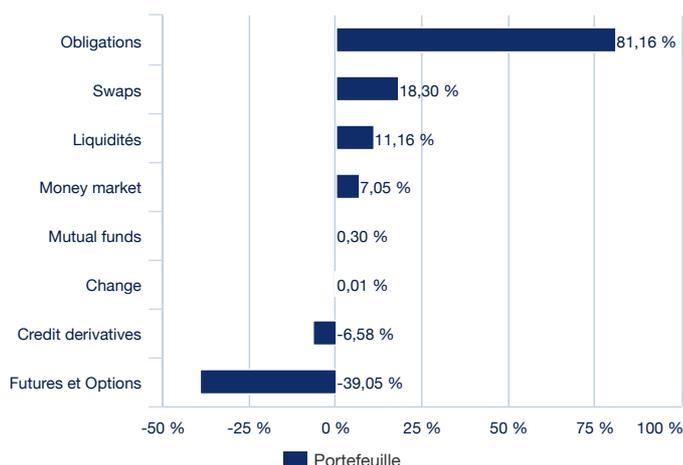
Enfin, nous conservons une sensibilité taux très basse à 0.22.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

	Portefeuille
ALDFP 1.25% 03/26 EMTN	0,87%
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TM BD SRI-I	10,30%
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)	7,48%
AMUNDI SHORT TERM YIELD SOLUTION-E	7,13%
AMUNDI STAR 2 -I C	19,40%
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI - I	19,25%
ANNGR 1.375% 01/26 EMTN	0,95%
ARRFP 1.875% 01/29 EMTN	0,89%
ARVASL % 10/25 EMTN	0,70%
BAC VAR 10/26 EMTN	1,28%
BNP 2.375% 2/25	1,52%
BNP VAR 07/30 EMTN	1,98%
BNS 0.25% 11/28 EMTN	1,30%
CAFP 0.107% 06/25 EMTN	0,57%
CASTSS 2% 03/25 EMTN	0,95%
COLOBD FRN 05/24 EMTN	1,05%
ELISGP 1.75% 04/24 EMTN	0,45%
EURO-BOBL 06/22 EUREX	0,00%
EURO-BUND 06/22 EUREX	0,00%
EURO-SCHATZ 06/22 EUREX	0,00%
F 1.744% 07/24 EMTN	0,51%
GM 1% 02/25 EMTN	0,51%
GS 1.375% 05/24	0,75%
ILDFP 0.75% 02/24	0,51%
INTNED VAR 02/27	0,72%
INTNED VAR 05/26	0,75%
KBCBB VAR 03/26 EMTN	0,96%
KBCBB VAR 03/27 EMTN	0,63%
LPTY 2.125% 05/25 EMTN	1,13%
MIZUHO 1.631% 04/27 EMTN	2,18%
NOKIA 2% 15/03/24	0,45%
NWG 0.125% 06/26 EMTN	0,97%
OPBANK 0.25% 03/26 EMTN	0,77%
RENAUL 1% 04/24 EMTN	0,43%
RENAUL 1% 05/23	0,45%
RWE 2.125% 05/26 EMTN	1,13%
SANTAN 1.375% 01/26 EMTN	0,52%
SANUK VAR 02/25 EMTN	0,44%
SGROLN 1.25% 03/26 EMTN	0,58%
SOCGEN VAR 05/25 EMTN	0,90%
SWEDA VAR 05/27	0,52%
TRAGR FRN 02/24 EMTN	1,05%
UBS VAR 03/25 EMTN	0,60%
UBS VAR 11/26	1,48%
VLVY 1.625% 09/25 EMTN	0,45%
VW 0% 07/24 EMTN	1,05%
ZFFNGR 2.75% 04/23	0,45%

Allocation d'actif détaillée

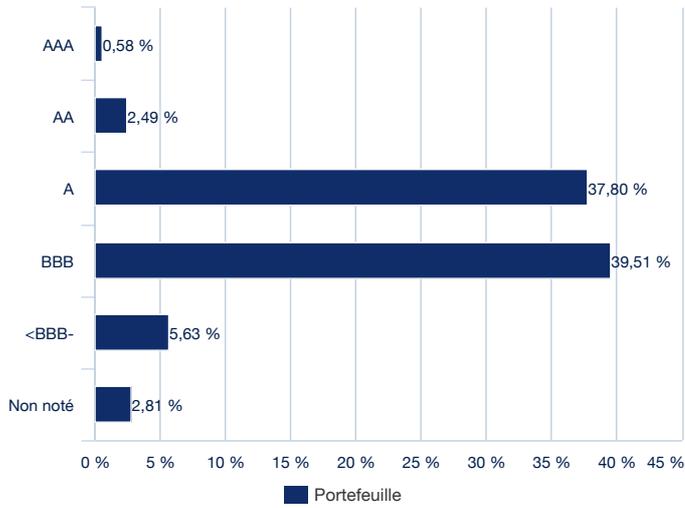


Le total peut être différent de 100% pour refléter l'exposition réelle du portefeuille (prise en compte des instruments dérivés et du cash)

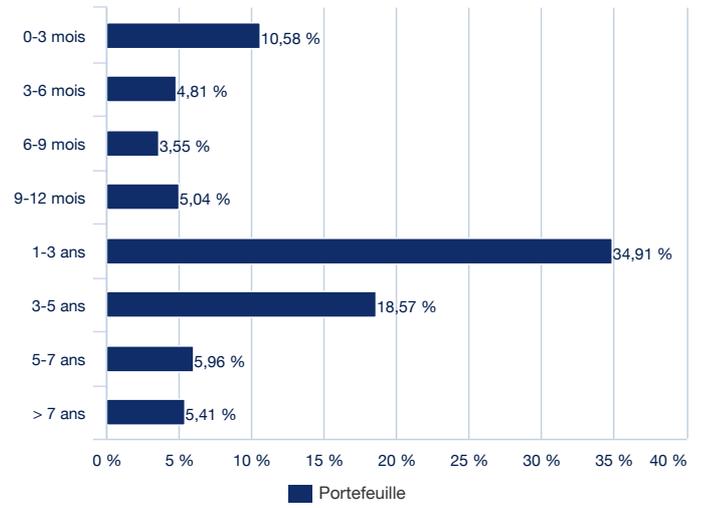
TRÉSORERIE LONGUE ■

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

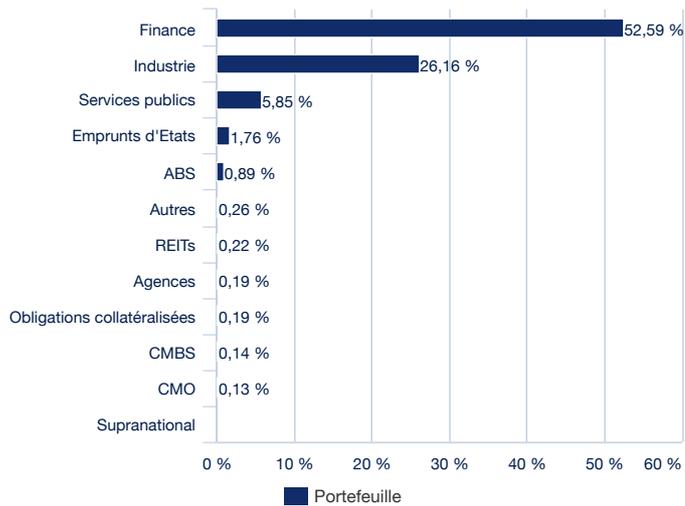
Répartition par notations (Source : Amundi)



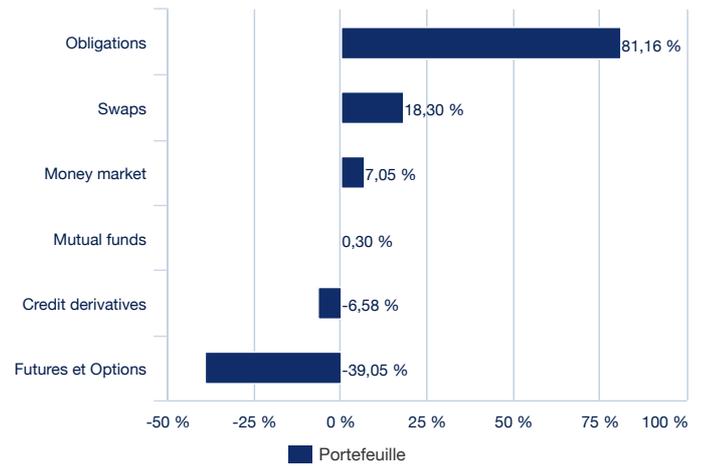
Répartition par maturités (Source : Amundi)



Répartition par secteurs (Source : Amundi)

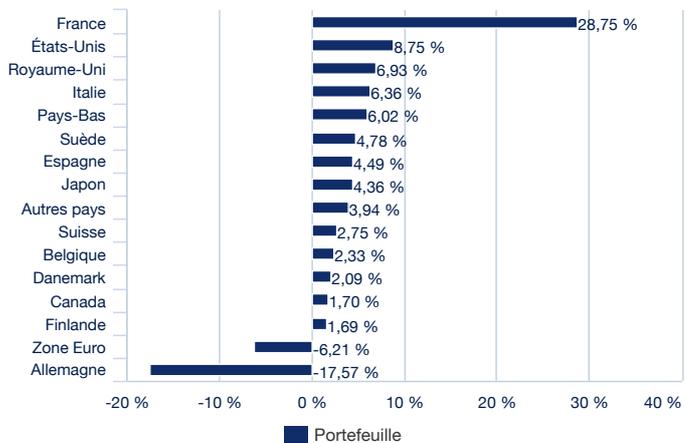


Répartition par type d'instruments (Source : Amundi)



Le total peut être différent de 100% pour refléter l'exposition réelle du portefeuille (prise en compte des instruments dérivés et du cash)

Répartition par pays (Source : Amundi) *



Le total peut être différent de 100% pour refléter l'exposition réelle du portefeuille (prise en compte des instruments dérivés et du cash)

* Top 16

TRÉSORERIE LONGUE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	16/06/1987
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Obligations & titres de créance internationales
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010219501
Code Bloomberg	-
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 Part(s) / 1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 10:30
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais Fonctionnement Gestion Direct	0,60% TTC
Commission de surperformance	Non
Commission de surperformance (% par an)	-
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	
Durée minimum d'investissement recommandée	< 3 MOIS
Historique de l'indice de référence	12/04/2021: 80.00% ESTR CAPITALISE (OIS) + 20.00% BLOOMBERG EURO-AGG. 1-3 YEARS (E) 02/01/2001: EONIA CAPITALISE
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J+2
Date de valeur souscription	J+2
Particularité	Non
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente de parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.